



Ville
de Matane

Le 28 mai 2008

Me Marcel Blanchet, Directeur général des élections
et président de la Commission de la représentation électorale
M. Serge Courville, commissaire
M. John Zacharias, commissaire

Objet : Avis sur la proposition de découpage électoral présentée le 12 mars 2008

Messieurs,

Nous vous remercions d'abord de prendre le temps de nous écouter. Comme vous avez déjà entendu plusieurs représentants de divers organismes s'opposer à la proposition de découpage et que nous partageons leur vision, nous nous contenterons de revenir brièvement sur certains éléments dont l'importance fondamentale doit être soulignée et qui soulèvent des questions.

La Ville de Matane se préoccupe de l'accessibilité des électeurs à leur député, dans une région où la population est isolée, dispersée et aux prises avec un déclin démographique et une population vieillissante (Matane est la 8^e ville au Québec et la 2^e au Canada avec la population la plus âgée). Comment le député peut-il accomplir ses rôles de législateur et d'ombudsman auprès de ses électeurs avec un territoire à couvrir aussi large que celui que représenterait la circonscription de Matane-Gaspé? Comment pourra-t-il assurer le suivi des dossiers, connaître les gens et leurs besoins dans les diverses communautés de son territoire et s'acquitter de la surcharge de travail, sans affecter sa santé physique et mentale et le mieux-être de la population? La notion de grandeur des territoires pourrait aussi devenir un problème : en tant que région ressource, nous avons des difficultés avec la forêt, avec les pêcheries, avec certaines de nos industries et nous perdrons un représentant pour défendre tous ces dossiers auprès du Gouvernement?

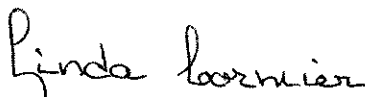
La Ville de Matane s'inquiète aussi des répercussions négatives que pourrait avoir le nouveau découpage sur la vitalité de l'ensemble des activités sociales, communautaires et économiques.

De plus, la suggestion actuelle isole 4 municipalités (Ste-Paule, St-Léandre, St-Ulric, Baie-des-Sables) qui devront siéger à la MRC de Matane, mais qui appartiendraient dorénavant à la Matapédia-Mitis. Permettez-nous de citer le maire de St-Alexis, M. Guy Gallant, qui a déclaré : « Cela risque de créer des conflits d'allégeance régionale et des complications administratives ». Ces propos pourraient tout aussi bien s'appliquer à notre réalité, tout comme ceux de M. Yvon Vallières, qui disait : « des liens se sont tissés au fil du temps avec l'ensemble des municipalités, des divers intervenants locaux et de la population, créant ainsi un fort sentiment d'appartenance et une synergie qui ont donné d'excellents résultats avec les années ».

Finalement, le rapport de la Commission de la représentation électorale, déposé le 12 mars, fait aussi état de vingt circonscriptions en situation d'exception et de seize autres qui menacent de le devenir, ce qui représente environ 29 % des circonscriptions. Au lieu de parler d'exceptions, ne faudrait-il pas plutôt parler d'une nouvelle réalité? Serait-il temps de revoir la Loi et de réévaluer les critères d'évaluation de la Commission de la représentation électorale?

Considérant tous les éléments que nous venons d'énumérer et incluant les arguments soulevés par les autres intervenants qui partagent notre avis, la Ville de Matane s'oppose catégoriquement à la proposition de découpage électoral présentée le 12 mars dernier, car elle compromet la représentation des régions et en diminue le poids politique. Tout changement au découpage actuel risque de nuire à la santé politique de notre circonscription et à la pérennité de notre ville, tout comme cela pourrait nuire aux autres circonscriptions de l'Est-du-Québec. Par conséquent, la Ville de Matane demande le maintien du découpage électoral actuel pour la circonscription de Matane et espère que la Commission saura apporter des réponses à ses questions.

La mairesse de Matane,



Linda Cormier

C.C. Pascal Bérubé, député de Matane